



BILAN 2024

CONTRAT DE NAPPE

2022-2024

Volet 1 - Gestion locale de l'eau

- Sensibilisation du grand public : 6 balades nature avec la participation de 152 personnes.
- Sensibilisation des enfants :
 - 5 classes de 2 séances pour les CE2 à CM2, soit 122 enfants ;
 - Une centaine d'enfants sensibilisés le 25 mai 2024 lors de la journée de la réserve naturelle de Combe Lavaux.
- Réalisation d'une maquette sur l'enjeu de la désimperméabilisation sur la nappe de Dijon Sud.
- 4 sessions de formations sur le petit cycle de l'eau ont eu lieu, en collaboration avec Dijon Métropole (visite d'une station d'épuration, visite d'une station d'eau potable, visite d'un réservoir de stockage d'eau pluviale, visite d'une centre de gestion (en temps réel) des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ils sont suivis par 24 élus.
- Finalisation de l'actualisation des cartes piézométriques sur la nappe de Dijon Sud (moyennes et hautes eaux).



Volet 2 - Gestion quantitative

- 48 foyers ont bénéficié de l'installation de matériels hydroéconomies. Hormis deux foyers qui n'étaient pas satisfaits de la douchette (débit jugé faible), tout semblait bien fonctionner pour les autres.

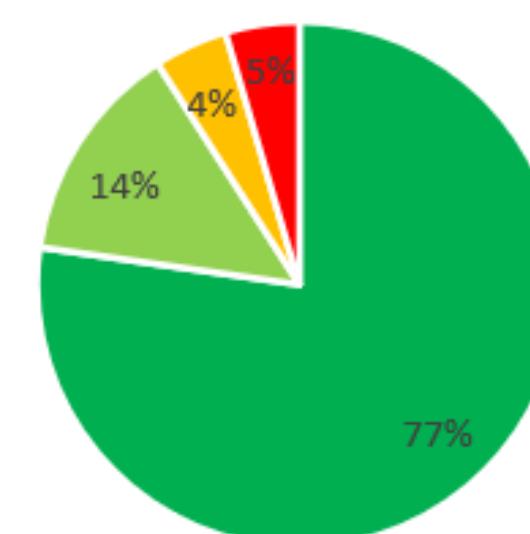


- Conclusion de l'étude de faisabilité de Recharge Maîtrisée d'Aquifère (RMA) :
 - les ressources sont existantes pour compenser les différents déficits estimés ;
 - la nappe de Dijon Sud a une bonne aptitude à la RMA ;
 - il est envisageable de réaliser une injection des eaux pluviales (en augmentant la part infiltrée en zone urbaine) ou des eaux de l'Ouche pour apporter un soutien en période d'étiage à la Cent Fonts. De plus, la zone amont de la nappe est la plus favorable à l'injection ;
 - l'aménagement d'un dispositif, dimensionné pour un débit de 200 m³ /h soit près de 876 000 m³ /an pour un fonctionnement estimé de 6 mois/an, est réalisable en quelques années alors que le temps d'atteinte d'un apport équivalent par la ré-infiltration des eaux pluviales pourrait être évalué à 15 ans (cf. article magazine local DIJON Capitale sur l'infiltration à la parcelle), dans un premier temps, au 30% de surface liée au parcellaire public.

Volet 3 – Gestion qualitative

- Sécurisation et réhabilitation des ouvrages d'accès à la nappe : suite au diagnostic (caméra, moulinet, ...), 8 ouvrages, dont 6 en domaine public, doivent être réhabilités ou comblés. La réalisation des travaux sur les ouvrages publics est estimée entre 55 000 et 65 000 € TTC. Ils pourront être réalisés dès 2025.
- Étude zones de sauvegarde : la Zone de Sauvegarde Exploitée (ZSE) globale correspond à l'emboîtement des Aires d'Alimentation de Captage (AAC). Au vu de sa superficie, de l'exploitation de la nappe profonde et du système multicouche de la nappe de Dijon Sud, la ZSE a été découpée en sous-zonage, appelés « Zones d'Attention Particulière (ZAP) ». Le sous-zonage de la ZSE globale comprend les 6 ZAP suivants :
 - Les zones d'alimentation où la nappe de Dijon Sud est vulnérable aux apports provenant de ces secteurs :
 - ZAP bordure calcaire (uniquement la partie qui alimente directement la nappe) ;
 - ZAP nappe unique qui comprend le puits de Valendons ;
 - ZAP nappe superficielle qui s'étend sur la plaine alluviale et contient les captages de la Rendre Logerot et de Champ Levé ;
 - Trois ZAP de la nappe profonde (une pour chaque captage : Herbiottes, Haut murgé et Paquier du Potu).

État d'avancement des actions – 2024



■ Terminée ■ Engagée ■ En cours ■ Non engagé

Coût des actions – 2024

Les dépenses de l'InterCLE en 2024 concernent :

- le poste de chargée de mission : 57 850,85 € TTC de salaires, de charges patronales et de frais de fonctionnement ;
- les balades nature : 900 € TTC ;
- les 10 séances d'animation pour les CM1-CM2 : 3 000 € TTC ;
- les économies d'eau chez les particuliers (communication) : 8 501,66 € TTC ;
- l'actualisation des cartes piézométriques : 19 092 € TTC ;
- l'étude prospective : 6 829,95 € TTC ;
- l'étude sur les zones de sauvegarde : 64 320 € TTC ;
- l'étude de recharge maîtrisée d'aquifère : 69 300 € TTC ;
- la maquette : 12 732 € TTC ;
- le guide "eau et aménagement" : 15 375 € TTC.

L'état d'avancement de l'ensemble des actions du contrat de nappe (portées par l'InterCLE) est détaillé dans le rapport d'activité de 2024.